

1. Sous la présidence de H. MALOSSE, le Comité Economique Social Européen a voté 30 Avis.

- Intégration de la surveillance maritime
- Capacités aéroportuaires dans l'UE
- Les mutations industrielles dans le secteur européen de l'emballage
- La contribution du secteur du travail du bois au bilan carbone
- La société civile en Russie
- Stratégie pour la protection et le respect des droits e propriété intellectuelle dans les pays tiers
- Une stratégie de l'UE pour la région alpine
- Programme REFIT
- Plan d'action-droits de propriété intellectuelle
- Contrôle des concentrations
- Produits agricoles originaires de Turquie
- Importation de produits agricoles originaires de Turquie/Suspendant certaines concessions
- Mode de gestion de contingents tarifaires
- Plan de pêche pluriannuel pour la mer Baltique
- Mesures de sauvegarde prévues dans l'accord entre la Communauté économique européenne et la République d'Islande
- Régime commun applicable aux exportations
- Régime commun applicable aux importations
- Régime commun applicable aux importations de certains pays tiers
- Importations de produits textiles en provenance de certains pays tiers
- Politique commerciale commune
- Mesures concernant des mesures antidumping ou antisubventions
- Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres et la République du Monténégro
- Défense contre les importations qui font l'objet de subventions de la part de pays non membres de l'Union
- Achever l'Union économique et monétaire - Le rôle de la politique fiscale
- Le cinéma européen à l'ère numérique
- Economie circulaire dans l'UE
- Economie circulaire : création d'emplois + Plan d'action vert pour les PME
- Recherche et innovation /Sources de croissance
- Santé et sécurité au travail - Cadre stratégique 2014-2020
- Le développement local mené par des acteurs locaux (CLLD) en tant qu'outil de la politique de cohésion 2014-2020 pour le développement local, rural, urbain et périurbain

2. La séance a été enrichie par l'Intervention de M. Martin SCHULZ, Président du Parlement européen.

Le Président Martin SCHULZ définit le CESE comme "les yeux et les oreilles" du Parlement. Pour le Parlement, la crise sera terminée lorsque les chômeurs auront du travail.

Le Président demande à chaque Etat membre et au niveau européen de faire des réformes structurelles.

Il explique des 325 milliards d'investissements proposé par la Commission. "Investir, c'est lancer des ponts vers l'avenir". Il y aurait 21 milliards d'investissements publics servant de levier pour l'investissement privé. Cependant, le chiffre a peu d'importance. L'important est le besoin de confiance des investisseurs.

En effet, l'argent existe mais ne s'investit pas en Europe. L'Europe est la zone la plus riche au monde et les investissements se font en Chine. Pourquoi les entreprises n'investissent pas en Europe ? Trop d'incertitude ! D'où l'importance de redonner confiance afin d'attirer les capitaux. De même, il faut développer une nouvelle culture du risque.

Enfin, le Parlement souhaite lutter contre l'évasion fiscale. La fraude fiscale représente 2 000 €/an/citoyen. C'est énorme car la fraude fiscale est un délit grave qui anéantit toute solidarité. Le Parlement souhaite donc que la déclaration des bénéfices se fasse dans le pays de production.

Egalement une harmonisation fiscale est nécessaire afin que les entreprises contribuent sur une base équitable.

En conclusion, pour le Président Martin SCHULZ, le social et l'économie ne s'opposent pas mais doivent aller de pair si nous voulons le développement d'une société européenne harmonisée.

3. Enfin, le Président H. MALOSSE a présenté la contribution du CESE au programme de travail 2015 de la Commission européenne.

Le CESE propose 10 Actions :

- Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement
- Un marché unique du numérique connecté
- Une union plus résiliente sur la plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique
- Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée
- Une union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable
- Un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les Etats-Unis
- Un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle
- Vers une nouvelle politique migratoire
- Une Europe plus forte sur la scène internationale
- Une union du changement démocratique. Il s'agit de l'Article 11 du Traité sur la démocratie participative.

Prochaine séance plénière les 21 et 22 janvier 2015.

pour en savoir plus, consulter le site internet : <http://www.eesc.europa.eu>